

Cimetière - Création d'un columbarium et jardin du souvenir

Pourquoi un colombarium

Le columbarium permet d'offrir un lieu de recueillement aux proches des défunts ayant choisi la crémation. C'est une structure dédiée à la conservation des urnes funéraires contenant les cendres des défunts après crémation. Il offre une alternative aux sépultures traditionnelles en terre, permettant aux familles de disposer d'un espace spécifique pour honorer leurs proches.

Réalisation

Création de deux fois 12 cases de 2 urnes et d'un jardin du souvenir pour 17 303,76 €TTC

Tarif en vigueur : Conseil municipal du 30 janvier 2025 Délibération n° 2025/01/004

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- que les cases du columbarium sont concédées pour une durée de 30 ans,
- que le tarif des cases du columbarium est fixé à 600€,
- que ce tarif prendra effet le 1er février 2025,